Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20250331-2025-38-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

COMMUNAUTE DE COMMNUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 20
- Pouvoirs : 8
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLESIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennes), Pierre BALLESIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :
M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
Mme Sandra BULLION (Marennes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN (Marennes)
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILLE (Ternay)

Excusée : Mme Frédérique LEPERS (Simandres)
Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-38-7.1.1 31/03/2025	**Vote du budget primitif 2025 – Budget principal**

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°2023-88 du conseil communautaire du 2 octobre 2023 ;
Considérant les résultats 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20250331-2025-38-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Considérant les commissions finances des 19 février et 5 mars 2025 ;
Considérant les bureaux communautaires des 27 janvier, 3 février, 10 février et 10 mars 2025 ;
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 3 mars 2025 ;
Considérant que l'ensemble des propositions de crédits inscrits au BP 2025 synthétisées par pôle et compétence, ainsi que le projet intégral de budget primitif 2025 sont annexés à la présente délibération ;
Considérant que le budget primitif 2025 est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant que le budget primitif 2025 s'élève à 40 660 811,16€ dont la répartition des crédits s'établit de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**25 508 304,37 €**	**FONCTIONNEMENT**	**25 508 304,37 €**
Dépenses réelles	17 959 119,94 €	Recettes réelles	19 249 843,24 €
dont AC, DSC, FPIC, DILICO et DCRTP	*9 546 115,00 €*	*dont impôts et taxes*	*15 049 798,24 €*
dont charges de personnel	*1 629 700,00 €*	*dont dotations de l'Etat et participations*	*3 836 916,00 €*
dont charges de gestion courantes (entretiens voiries, parcs d'activités et bâtiments, contrats de service, fournitures)	*2 518 842,20 €*	*dont produits des services (actes ADS, RODP, remboursement frais par EMO)*	*136 426,00 €*
dont charges de la dette	*21 814,87 €*	*dont autres recettes (loyers)*	*226 703,00 €*
dont subventions aux organismes et associations, participations aux syndicats et indemnités élus	*4 231 449,87 €*		
dont provisions et autres dépenses	*11 198,00 €*		
Amortissements	750 000,00 €	Amortissements	2 810,36 €
Virement à la section d'investissement	6 799 184,43 €	Excédent de fonctionnement	6 255 650,77 €
INVESTISSEMENT	**15 152 506,79 €**	**INVESTISSEMENT**	**15 152 506,79 €**
Restes à réaliser	2 477 999,42 €	Restes à réaliser	65 000,00 €
Dette	131 494,88 €	Emprunt	669 779,52 €
Dépenses d'équipement (projets de la CCPO)	11 485 212,49 €	FCTVA	1 500 000,00 €
Subventions d'équipement (vidéoprotection, Fonds Air Bois, production de logements sociaux, Jardins de Lucie)	599 989,64 €	Subventions, participations, fonds de concours et restitution avances	2 530 543,42 €
Achat d'actions dans une SPL	30 000,00 €	Affectation du résultat	918 098,24 €
		Virement de la section de fonctionnement	6 799 184,43 €
Résultat reporté	-	Résultat reporté	1 494 901,18 €
Opérations patrimoniales	425 000,00 €	Opérations patrimoniales	425 000,00 €
Amortissements	2 810,36 €	Amortissements	750 000,00 €
TOTAL GENERAL	**40 660 811,16 €**	**TOTAL GENERAL**	**40 660 811,16 €**

Considérant que la CCPO a adopté à la nomenclature M57 et que le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté est applicable depuis le 1er janvier 2024 ;
Considérant que l'article 1.3.1 du RBF, prévoit que le Président a l'autorisation du conseil communautaire de procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section (hors charges de personnel), à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif principal 2025 conformément aux documents annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE**, en application du règlement budgétaire et financier, Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section (hors charges de personnel), à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée ;
- **DIT** que dans le cas où Monsieur le Président procéderait à de tels virements de crédits, il en sera rendu compte lors du premier conseil communautaire suivant.

Télétransmise en Préfecture le - 4 AVR. 2025
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 4 AVR. 2025

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLESIO
Président